

Département
de Moselle

Arrondissement
De Forbach
Boulay-Moselle

Nombre de
délégués élus : 59

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES

Extrait du procès-verbal

Des délibérations du conseil communautaire

Séance du 28 mars 2017 – 18 heures 00

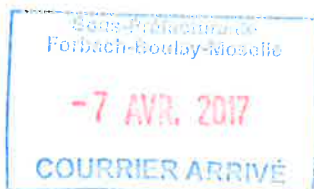
Salle des fêtes à Alzing

Sous la présidence de Monsieur Laurent STEICHEN, Président

Conseillers
présents : 11

Absents : 8

dont :



excusés : 2
non excusés : 2
Procurations : 4

Suppléants : 1

Convocation le
20/03/2017

ALLAIN DALSTEIN Françoise ; ALTMAYER ; BREIT René ; BRIGNON Claude ; CHAMPLON Robert ; DAUENDORFER Jean-Luc ; DOR Jean-Paul ; DORBACH Régis ; EGLER Jean-Marie ; FELTZ Emilie ; FRITZINGER Bernard ; GERARDON Roger ; GLODEN Roland ; GONNET Joël ; GRAFF Joseph ; GUTIERES Patrick ; HAMMOND Helen ; HAUBERT Jean-Claude ; HEIN Patrick ; HIRTZ Jean-Michel ; KOPP Gabriel ; KUPPERSCHMITT René ; LANFRIT Roland ; LARCHER Clément ; LEMAL Barthélémy ; LICHT Marie-Jo ; LICHT Yves ; LOUNISSI Pierre ; NENNIG Jean-Jacques ; NIEDERCORN Danielle ; NIEDERCORN Jean-Luc ; NOËL Jean-Claude ; OLLINGER Guy ; PAYNON Cédric ; PAYSANT Denis ; PIERROT Alain ; PIGNON Jean-Paul ; RIGAUD Michelle ; SCHNEIDER Jean-Luc ; SCHNEIDER Roland ; SCHUTZ Jean-Michel ; SCHWEITZER Christian ; SCHWENCK Rémi ; SOMMEN Christian ; STEICHEN Laurent ; THILL Marie-José ; TINNES Jean-Paul (Montenach) ; TINNES Jean-Paul (Rémeling) ; TRITZ Gilbert ; VENNEN Marie-Christine ; WEHR Frédérique.

GRAUSEM Francis ; MASSON Alphonse
BUCHEIT Pascal ; WANGON Michèle
MORITZ Edmond à LICHT Marie-Jo ; SCHWARTZ Christian à WEHR Frédérique. DEVELLE Jérôme à STEICHEN Laurent ; KOHN Roland à BREIT René
SCHNEIDER Jean-Luc suppléant de OCHEM Maurice

M. STEICHEN ouvre la séance en remerciant M. Jean-Marie EGLER, Maire de ALZING qui a mis gracieusement à disposition la salle des fêtes communale pour accueillir cette séance du conseil communautaire.

Avant de commencer l'ordre du jour, il salue la présence du commandant Grégory LAURENT, chef de corps des sapeurs-pompiers de Thionville qui fait une présentation de la 1^{ère} compagnie d'incendie et de secours du Thionvillois et plus particulièrement des secteurs de Sierck les Bains et de Bouzonville.

M. STEICHEN indique qu'il est nécessaire de préciser le mode de consultation de la modification simplifiée du PLU de Bouzonville prise au dernier conseil et propose de rajouter un point supplémentaire n°12 à l'ordre du jour : modification simplifiée du PLU de Bouzonville

Point N°1 : Approbation du compte-rendu de séance du 28 février 2017

M. STEICHEN propose d'adopter le compte-rendu du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 28 février 2017

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 28 février 2017.

Point n°2 : Loyer du bâtiment relais à Bouzonville

La société FILTRES INTENSIV occupe le bâtiment relais depuis le 1er février 2011. Elle s'acquitte d'un loyer mensuel de 3 085,50 € HT. Comme il est mentionné dans le bail locatif, ce loyer est révisable chaque année selon l'indice des loyers commerciaux du 3ème trimestre de l'année écoulée. Au 3ème trimestre 2016, l'indice des loyers commerciaux a augmenté de 0,17% sur un an, soit 5,24 € par mois.

Le président propose d'augmenter le loyer de 0,17 % à compter du 1er février 2017, soit un montant de 3090,74€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

Point n°3 : Adhésion à MATEC

Le président expose que suite à la fusion des EPCI au 1^{er} janvier 2017, il convient d'adhérer à Moselle Agence technique (MATEC), outil d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités souhaitant une assistance technique pour la réalisation de leurs études ou projets et de l'autoriser à signer la nouvelle convention actant cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte ces propositions à l'unanimité.

Point n°4 : Conventions MATEC pour assistance à maîtrise d'ouvrage et études

A) AMO pour la création d'un RAM

Le président expose que la communauté de communes envisage une extension du multi-accueil l'Illet Tendresse pour y créer et installer un RAM. Une demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition des besoins et la rédaction des pièces du marché a été faite auprès de MATEC. Le coût de cette prestation est de 4 800 € TTC et nécessite la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette proposition et charge le président à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

B) Etude sur l'eau et sur l'assainissement

Le président expose que dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence eau et assainissement sera transférée à la communauté de communes au plus tard en 2020. Une étude sur l'eau et l'assainissement a été demandée à MATEC dans le cadre de la future reprise de compétences fixée par la loi NOTRe. Coût : 12 000 € TTC

Cette étude nécessite préalablement la signature d'une convention entre la CC et MATEC.

M. LARCHER demande de surseoir à cette étude, compte-tenu qu'une demande d'abrogation de l'article 61 de la loi NOTRe a été effectuée par le Sénat.

M. Jean-Luc SCHNEIDER souhaite connaître le contenu de l'étude.

M. STEICHEN précise que le cahier des charges n'est pas encore défini. La mission de MATEC est de suivre et de contrôler l'étude jusqu'à la prise de compétence par l'EPCI. Cette proposition est uniquement d'ordre budgétaire. L'étude ne sera réalisée que si la CC est sûre d'avoir la compétence. Il convient donc d'attendre que la nouvelle législation se mette en place.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette proposition et charge le président à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Point n°5 : Convention ENEDIS

Dans le cadre du déploiement du réseau FTTH, le président expose qu'il convient de signer une convention de partenariat pour l'utilisation des supports du réseau électrique avec ENEDIS. Cette convention prévoit également la mutualisation des infrastructures lors des opérations de pose en technique souterraine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette proposition et charge le président de signer la convention de partenariat.

Point n°6 : Convention Moselle Fibre

M. PIERROT expose que dans le cadre du déploiement du réseau FTTH, une mise à disposition de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence est transférée au syndicat Moselle Fibre. Cette mise à disposition est actée par une convention qui en précise la nature. Il convient d'autoriser le président à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité et charge le président de signer la convention.

Point n°7 : Convention avec le Sydelon

M. TINNES expose que lors du comité syndical du 8 mars 2017, le SYDELON a délibéré sur la convention fixant les modalités de versement de la participation des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés et sur une modification de ses statuts intégrant la nouvelle CC .

Il convient de valider ces nouvelles dispositions et d'autoriser le président à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité et charge le président de signer tous les documents y afférents.

Point N°8 : Comptes administratifs 2016 des budgets principal et ordures ménagères de la CC3F et comptes de gestion

M. DOR présente le compte administratif du budget principal 2016 de la CC3F comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 080 896,60	1 711 889,89
RECETTES	2 350 155,16	991 168,04
RESULTAT DE L'EXERCICE	269 258,56	-720 721,85
RAR DEPENSES		172 970,60
RAR RECETTES		600 000,00
REPORT N-1	403 057,23	-19 365,81
RESULTAT CUMULE	672 315,79	-313 058,26
RESULTAT GLOBAL	359 257,53	

M. Jean-Paul DOR propose de passer au vote. Conformément aux dispositions réglementaires, M. Laurent STEICHEN quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget principal de la CC3F.

M. DOR présente le compte administratif du budget ordures ménagères 2016 de la CC3F comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	876 277,62	264 778,25
RECETTES	680 829,13	105 096,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-195 448,49	-159 682,25
RAR DEPENSES		118 361,90
RAR RECETTES		
REPORT N-1	78 424,70	312 135,64
RESULTAT CUMULE	-117 023,79	34 091,49
RESULTAT GLOBAL	-82 932,30	

M. Jean-Paul DOR propose de passer au vote. Conformément aux dispositions réglementaires, M. Laurent STEICHEN quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget ordures ménagères de la CC3F.

Les comptes de gestion 2016 du budget principal et du budget ordures ménagères de la CC3F étant identiques, le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces comptes.

Point n°9 : Affectation du résultat

Au vu des comptes administratifs 2016 de la CC des Trois Frontières et de la CC du Bouzonvillois, il est proposé d'affecter le résultat selon le tableau suivant :

CA BUDGET PRINCIPAL 2016 CCB

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 780 463,02 €	404 239,21 €
RECETTES	4 337 943,34 €	934 415,94 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 557 480,32 €	530 176,00 €
RAR DEPENSES		11 116 000,00 €
RAR RECETTES	- €	9 125 000,00 €
REPORT N-1	228 239,73 €	103 410,56
RESULTAT CUMULE	1 785 720,05 €	- 1 357 412,71 €
RESULTAT GLOBAL		428 307,34 €

AFFECTATION 1068	1 357 420,00 €
REPORT A NOUVEAU	428 300,05 €

CA BUDGET PRINCIPAL 2016 CC3F

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 080 896,60	1 711 889,89
RECETTES	2 350 155,16	991 168,04
RESULTAT DE L'EXERCICE	269 258,56	-720 721,85
RAR DEPENSES		172 970,60
RAR RECETTES		600 000,00
REPORT N-1	403 057,23	-19365,81
RESULTAT CUMULE	672 315,79	-313 058,26
RESULTAT GLOBAL		359 257,53

AFFECTATION 1068	313 060,00
REPORT A NOUVEAU	359 255,79

CA 2016 OM CCB

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 893 727,77	9 594,00
RECETTES	2 077 708,52	33 736,95
RESULTAT DE L'EXERCICE	183 980,75	24 142,95
RAR	- €	11 000,00
REPORT N-1	-38 198,29	-101 239,14
RESULTAT CUMULE	145 782,46	-88 096,19
RESULTAT GLOBAL		57 686,27

AFFECTATION 1068	88 100,00 €
REPORT A NOUVEAU	57 682,46 €

CA 2016 OM CC3F

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	876 277,62	264 778,25
RECETTES	680 829,13	105 096,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-195 448,49	-159 682,25
RAR DEPENSES		118 361,90
REPORT N-1	78 424,70	312 135,64
RESULTAT CUMULE	-117 023,79	34 091,49
RESULTAT GLOBAL		-82 932,30

AFFECTATION 1068	0
REPORT A NOUVEAU	-117 023,79

CA BATIMENT RELAIS 2016 CCB

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	6 657,21	20 529,14
RECETTES	39 893,00	19 945,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 325,79	- 584,14 €
RAR	- €	- €
REPORT N-1	13 622,56	-19 943,82
RESULTAT CUMULE	46 858,35	-20 527,96
RESULTAT GLOBAL		26 330,39

AFFECTATION 1068	20 530,00 €
REPORT A NOUVEAU	26 328,35 €

CA ZONE ARTISANALE ECOPOLE 2016

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 677 418,63	1 684 212,71
RECETTES	1 791 890,66	1 639 595,20
RESULTAT DE L'EXERCICE	114 472,03	- 44 617,51 €
RAR	- €	- €
REPORT N-1	1 226 661,64	-1 352 384,83
RESULTAT CUMULE	1 341 133,67	-1 397 002,34
RESULTAT GLOBAL		-55 868,67

AFFECTATION 1068	- €
REPORT A NOUVEAU	1 341 133,67 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte ces propositions à l'unanimité.

Point n°10 : Débat d'orientations budgétaires

La première année de la fusion des deux EPCI, la loi n'oblige pas la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

Toutefois, il apparaît utile d'évoquer les lignes directrices de notre nouvelle intercommunalité jusqu'à la fin du mandat.

Je n'ai pas l'intention de présider une com com au rabais. Même si, aujourd'hui les perspectives d'évolution des ressources et particulièrement celle des dotations de l'Etat ne sont guère réjouissantes.

Il est à craindre que les relations financières avec les partenaires institutionnels ne s'améliorent pas d'autant que l'Etat à la fâcheuse tendance à charger les collectivités locales d'obligations et de compétences nouvelles sans leur donner les moyens de les assumer. C'est une manière bien pratique de ne pas être obligé de lever d'impôts supplémentaires en se débarrassant de contraintes qui, pour certaines, faisaient partie des compétences régaliennes de l'Etat (par exemple GEMAPI). A contrario, l'Etat nous demande en même temps de faire des économies, de diminuer nos masses salariales, nous donne des leçons de bonnes gestion alors qu'il est le seul à présenter un budget en déséquilibre.

L'année 2017 sera basée sur les masses budgétaires issues des comptes administratifs 2016 de nos deux anciennes collectivités.

Nous ne connaissons pas à ce jour les dotations des l'Etat, mais on peut néanmoins estimer le coût de la fusion obligée de nos deux entités.

L'encours de la dette :

Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui une dette limitée et maîtrisée, mais avec des investissements devant nous qu'il va falloir assumer : très haut débit, centre aquatique, agrandissements de déchetteries et création de nouvelle déchetterie par exemple. Les choix ont été faits et des décisions ont été prises, leur coût va nécessairement peser sur les budgets à venir.

Les perspectives budgétaires comprennent les grandes orientations de la politique budgétaire, notamment la réalisation d'économies, la progression de l'investissement, la diminution de l'encours de la dette, la recherche de tous les financements possibles.

A cela, il convient d'ajouter les investissements nouveaux, indispensables pour conforter notre volonté d'apporter à notre territoire de nouveaux services pour répondre et se rapprocher des attentes de nos habitants. Ce nouveau territoire se doit d'être dynamique en termes d'emplois, d'attractivité touristique et économique.

Une chose est sûre, nous n'avons pas les moyens de ne rien faire, de rester les bras ballants, nous ne sommes pas assez riches pour rester oisifs et contemplatifs, parce que la concurrence des territoires existe, mais aussi

parce que nos habitants, nos entreprises, nos associations ont besoin de services et nous devons leur apporter des solutions.

Cela peut passer par des politiques nouvelles dans le domaine de l'habitat, de l'accompagnement des jeunes vers leur avenir, le bilinguisme, les animations sportives, culturelles, mais aussi dans le domaine touristique, ou dans les infrastructures de services (RAM, petite enfance, maison des services...)

Sans être dispendieux, nous devons nous donner la possibilité d'assumer des investissements annuels au moins à la hauteur du million d'euros.

Il faudra également rechercher des économies avec une gestion drastique qui passe par un budget analytique pour chacun de nos établissements et de nos services et par la recherche de réductions de certains coûts.

Pour trouver ces moyens supplémentaires, nous connaissons les leviers :

- Paiement du service par les usagers (particuliers, mais aussi collectivités et associations par exemple)
- Diminution des services et des redistributions
- Fiscalité
- Et pour l'investissement, l'emprunt.

Pour pouvoir imaginer ces leviers sans tabou, ne rien exclure comme possibilités, j'ai demandé aux services, avec le vice-président en charge des finances, une prospective jusqu'à la fin du mandat qui vous est présentée ce soir.

Débat : M. BREIT souhaite savoir ce qu'il advient de la part départementale de la taxe d'habitation qui était versée aux communes de l'ex CC3F.

M. DOR explique que la part départementale est désormais versée à la CC qui la reverse intégralement à chaque commune dans le cadre de l'attribution de compensation. Ces montants feront l'objet d'une validation de la CLECT.

M. HIRTZ soulève la question de l'instruction des documents d'urbanisme qui est effectuée dans quatre endroits différents (la commune de Bouzonville, la CA de Thionville et les CC de Cattenom et du Bouzonvillois Trois Frontières).

M. PIERROT précise qu'une enquête est en cours auprès des communes pour établir un état des lieux et connaître le coût d'instruction. Cela permettra de définir si on continue le service à la communauté de communes ou si on le soustraie à un autre organisme.

M. BREIT souhaite que la politique des abattements soit traitée rapidement.

M. STEICHEN indique que la politique des abattements est à définir avant le 1^{er} octobre 2017. Elle fera l'objet d'un examen en commission. Il évoque aussi la taxe sur l'électricité qui permettrait aux communes de récupérer quelques milliers d'euros.

A la demande de Mme VENNER, M. STEICHEN précise que le comparatif du coût des deux multi-accueils ne pourra être réalisé qu'en 2018, après une année pleine de fonctionnement de la nouvelle structure.

Il apporte une précision concernant le terrain de la Chartreuse situé en face de l'ancien siège de la CC3F, destiné à devenir un jardin partagé.

Le conseil communautaire prend acte de ce débat.

Point N°11 : Harmonisation de la fiscalité

Le président expose au conseil communautaire qu'il convient d'harmoniser la fiscalité issue de la fusion des deux EPCI. Une étude réalisée par la DGFIP présente les deux méthodes possibles :

Méthode 1 : cas d'un EPCI créé ex nihilo.

Les taux de fiscalité sont fixés par référence aux taux moyens pondérés globaux (communes + EPCI) de chaque taxe, et dans ce cas, les taux à voter seront proportionnels à ces taux moyens.

Méthode 2 : comme un EPCI en régime de croisière.

Les taux sont fixés par référence aux taux moyens pondérés intercommunaux de l'année précédente. L'EPCI peut ainsi voter ses taux de manière proportionnelle ou différenciée sous respect des règles de lien et instaurer des intégrations fiscales progressives (lissage des taux).

Des simulations ont été réalisées par les services de la CC pour présenter les impacts des deux méthodes.

Pour rappel, le groupe de travail créé avant la fusion avait retenu le choix de la méthode 1. La commission et le bureau souhaitent à l'unanimité maintenir le choix de la méthode 1.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire choisit à l'unanimité la méthode 1 « EPCI créé ex nihilo ».

Point N°12 : modification simplifiée du PLU de Bouzonville

Le Conseil Communautaire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-45 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 février 2012 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Bouzonville,

Vu l'arrêté n°2017-21 du Président en date du 24 mars 2017 engageant la modification simplifiée du PLU de Bouzonville,

Vu le projet de modification simplifiée du PLU de Bouzonville,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire, en application des dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé des motifs et le cas échéant les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, sera mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations;

Après en avoir délibéré:

Décide de retenir les modalités suivantes de mise à disposition du public:

- Le projet de modification simplifiée du PLU de Bouzonville, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public en mairie de Bouzonville pour une durée d'un mois, du 27 avril 2017 au 29 mai 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Pendant cette durée, un registre sera ouvert en mairie de Bouzonville afin de recueillir les observations du public.

- Un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Bouzonville sera affiché au siège de la communauté de communes, en mairie de Bouzonville et aux autres endroits habituels d'affichage sur le ban communal de Bouzonville ainsi que sur le site internet de la communauté de communes, dans le journal « Le Républicain Lorrain », au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

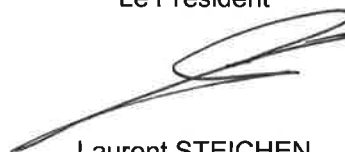
Charge le Président de la mise en œuvre de ces modalités.

Cette délibération annule et remplace celle du 28 février 2017, point n°8.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**

Bouzonville, le 3 avril 2017

Le Président



Laurent STEICHEN

